

Pr Michel Tsimaratos

Directeur général adjoint en charge de la politique médicale et scientifique à l'Agence de la biomédecine et professeur en néphrologie.

Parole d'expert



Alors qu'un Français sur dix souffre de maladie rénale, la greffe présente une solution d'avenir.

Don du rein

Tous concernés !



Un geste qui m'a fait grandir

Cathy, 54 ans, Châtenay-Malabry

« Dès la deuxième échographie, j'ai appris que mon fils avait des soucis rénaux. À 1 an, son rein le plus abîmé a été retiré et le deuxième a tenu jusqu'à ses 20 ans. Là, il a fallu envisager une greffe pour éviter la dialyse. Je ne m'y attendais pas, c'était la douche froide. Bien que je sois compatible, je me suis beaucoup questionnée, comme je l'ai raconté dans un livre*. Un psychologue m'a accompagnée et, une fois que j'ai accepté, je me suis sentie enthousiaste. Quand je me suis réveillée de l'opération et que j'ai plongé dans les yeux bleus de mon fils, c'était magique, j'ai ressenti une connexion que je n'avais pas eue à sa naissance. C'était il y a sept ans et nous allons bien tous les deux depuis cette expérience qui nous a rapprochés. »

* Une part de soi, www.cathybrun.com

Le saviez-vous ?

Le rein ne fait pas que filtrer les déchets du sang, il a aussi un rôle hormonal permettant la régénération des globules rouges, il contribue à fabriquer la vitamine D et il régule la pression artérielle en éliminant et en décomposant le sel.

En chiffres

41 000

C'est l'effectif total des personnes porteuses d'un greffon rénal.

14 000

Comme le chiffre estimé des patients en attente d'une greffe de rein.

51 000

C'est le nombre de patients qui recourent à la dialyse.

C'est un mal silencieux qui s'aggrave sans se faire remarquer, au point que l'association France Rein estime que 6 millions de personnes ignorent qu'elles ont les reins malades, alors qu'un simple dépistage par prise de sang les en informerait. Chaque année, plus de 11 000 individus apprennent qu'ils souffrent d'une insuffisance rénale chronique terminale qui nécessite le recours à la dialyse ou à la greffe. Le professeur Michel Tsimaratos nous éclaire sur cette situation.

Une progression en 5 étapes

« Lors des premiers stades de la maladie, on ne sent rien mais les analyses sanguines montrent le dysfonctionnement. Il faut alors se fier à son médecin traitant pour trouver le meilleur moment pour se faire accompagner par un néphrologue », conseille le professeur.

À partir des stades 3 et 4, la fonction rénale diminue tout en perdurant, d'autres

symptômes peuvent apparaître comme de l'anémie, des troubles de la solidité des os et de l'hypertension artérielle. « À partir de ce moment-là, la baisse d'activité des reins est inéluctable, on ne pourra pas l'arrêter, mais on pourra la ralentir grâce au traitement conservateur » précise le spécialiste.

Au stade 5, les toxines ne sont plus suffisamment éliminées et s'accumulent, la greffe ou la dialyse sont obligatoires. Sans elles, le potassium augmenterait tellement qu'il pourrait entraîner un arrêt cardiaque. C'est ce qui est arrivé à Mozart...

Qu'est-ce qu'une dialyse ?

« C'est l'équivalent d'un rein artificiel, l'équivalent d'une béquille, d'une aide lorsque les reins ne peuvent plus assurer le nettoyage interne », explique le spécialiste en parlant de ce dispositif qui permet de filtrer le sang grâce à une machine. Mais il s'empresse de préciser qu'à ces avantages s'ajoutent des contraintes lourdes et fatigantes pour le patient qui peut en avoir besoin trois fois par semaine pendant quatre heures. « Et surtout, c'est moins bien que d'avoir un rein qui fonctionne 24 h/24, la qualité de vie n'est pas comparable. »

En effet, la machine filtre mais ne sait pas assurer les autres fonctions.

Deux possibilités pour la greffe

Pour tous ceux qui ont atteint le stade 5 : « On peut greffer avant le stade de la dialyse », confirme le professeur. Concrètement, il n'y a pas de limite d'âge, seul l'état de santé compte. Pour en bénéficier, deux options sont possibles : soit le patient est inscrit par son néphrologue sur la liste nationale des demandeurs d'organe, soit un de ses proches propose de lui donner un de ses reins.

Dans le premier cas, il se retrouve en liste d'attente. Sa demande sera traitée en fonction d'une série de critères très précis, sachant que le nombre d'opérations

effectuées chaque année n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de tous les demandeurs. Le greffon sera prélevé sur une personne en situation de mort encéphalique : son cerveau n'est plus irrigué,

ce qui fait mourir ses cellules. « À ce moment-là, la situation est irréversible. On peut alors entretenir le battement cardiaque et la respiration pour organiser le prélèvement », explique notre expert.

« On se demande souvent ce qu'on pourrait faire pour aider un proche qui est malade. Eh bien, dans le cas d'une insuffisance rénale, on peut lui donner un rein. »

Le don d'un proche

« C'est une façon unique de contribuer à la vie de quelqu'un qu'on aime

et qui est malade », affirme le professeur Tsimaratos, pour qui cette solution mérite d'être davantage développée. En France, le lien du sang n'est pas nécessaire mais un lien personnel, affectif, est obligatoire. Des examens préalables permettent de diagnostiquer

le potentiel risque de maladie rénale chez le donneur – ce qui mettrait fin au processus –, mais aussi de s'assurer de la compatibilité des deux profils pour éviter un potentiel rejet. Un accompagnement psychologique peut aussi être nécessaire notamment pour prévenir toute impression d'obligation ou toute forme de culpabilisation. Un programme de dons croisés entre donneurs vivants, afin d'améliorer encore les résultats de cette greffe, est également possible.

Quels impacts

La vie du donneur n'est pas affectée mais il doit se soumettre à un suivi, qui se traduit généralement par une consultation médicale et une prise de sang annuelle pour vérifier le bon fonctionnement du rein restant. Pour le receveur, le changement est énorme. « Ceux qui ont donné parlent de ce sentiment d'avoir agi de la bonne façon pour leur proche, une sorte de satisfaction. Et de l'autre côté, il y a de la gratitude », conclut le professeur Tsimaratos.



TOUS DONNEURS POTENTIELS

La loi considère que tout le monde est présumé donneur d'organes et de tissus au moment de son décès. Le seul registre qui existe est celui des personnes opposées au prélèvement de tout ou partie de leurs organes ou tissus après leur mort. Quelle que soit votre décision, parlez-en à vos proches.

www.dondorganes.fr